



CARL LAVOIE | Direction de la planification, des politiques et des études économiques

LE TAUX DE COUVERTURE DES DÉPENSES DES ENTREPRISES AGRICOLES DU QUÉBEC

Établi selon la proportion d'entreprises dont les revenus bruts égalent ou dépassent les dépenses, le *taux de couverture des dépenses* est représentatif de la capacité d'un secteur ou d'un groupe d'entreprises agricoles à dégager des bénéfices.

Le présent numéro de *BioClips+* détaille les résultats d'une analyse menée à ce sujet. Cette analyse s'appuie sur un large éventail de plus de 11 000 entreprises agricoles, notamment un total de 81 550 observations-années compilées pour les années de 2013 à 2018.

Historiquement, bon an mal an, environ les trois quarts des entreprises agricoles au Québec génèrent des revenus qui leur permettent de couvrir leurs dépenses. Cette proportion a été d'environ 80 % lors des deux dernières années analysées, soit en 2017 et en 2018. Les résultats indiquent aussi que le taux de couverture moyen des dépenses varie d'un secteur à l'autre. Ainsi, parmi les différents secteurs de production pris en considération, ce taux s'est établi dans une fourchette allant de 44 % à 94 % au cours des récentes années.

Les écarts observés d'un secteur de production à l'autre peuvent s'expliquer, entre autres choses, par l'importance qu'y revêtent les entreprises d'une certaine taille. En effet, dans la majorité des secteurs, le taux de couverture moyen des dépenses s'accroît avec les revenus de la ferme, et ce, jusqu'à concurrence d'un certain seuil de revenus bruts. Ce dernier est de l'ordre de 500 000 \$ dans plusieurs secteurs, mais il peut atteindre jusqu'à 1 M\$ dans une production comme celle du porc.

Les perspectives de rentabilité dépendent aussi de l'environnement d'affaires propre à chacun des secteurs, de sorte que, à taille de revenu équivalente, le taux de couverture des dépenses peut varier d'un secteur à l'autre. Il est, par exemple, plus élevé dans les secteurs soumis à la gestion de l'offre comparativement aux autres secteurs pris dans leur ensemble, et ce, sans égard à la catégorie de revenus supérieure à 100 000 \$.

Cela dit, il y a lieu de rappeler que, peu importe le secteur de production ou le niveau de revenu, la capacité d'une entreprise agricole à dégager des bénéfices est aussi tributaire de son expertise en matière de gestion et de décision d'affaires.

QUELQUES CONCEPTS

Données utilisées : Elles proviennent des entreprises participant à Agri-stabilité, programme géré par La Financière agricole du Québec (FADQ). Ce programme de gestion des risques fédéral-provincial a pour objet de stabiliser le revenu d'une entreprise lors d'une baisse de sa rentabilité. À cette fin, chaque entreprise doit fournir annuellement ses éléments financiers afin de déterminer la compensation gouvernementale, s'il y a lieu.

Production principale : Une entreprise est classée dans une catégorie de production selon la première source de ses ventes agricoles.

Rentabilité : Aux fins de la présente analyse, une entreprise est considérée comme rentable lorsque les revenus sont supérieurs aux dépenses, avant la prise en compte dans ces dépenses des salaires attribués aux personnes ayant un lien de parenté avec le propriétaire de l'entreprise. Les dépenses incluent les frais fixes et les frais variables, ainsi que l'amortissement.

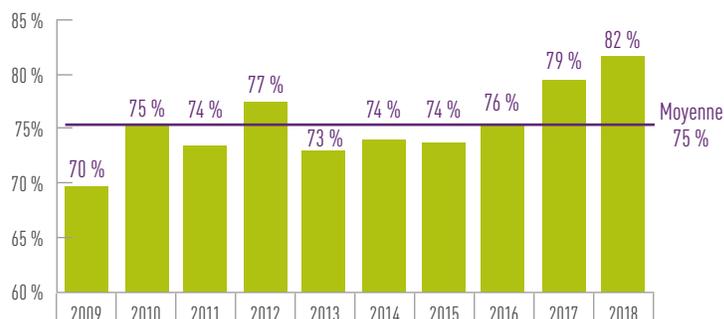
Taux de couverture des dépenses : Il correspond à la proportion des entreprises rentables, selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les entreprises ont été divisées en deux groupes, soit celles qui sont rentables et celles qui sont déficitaires, à l'aide des données en date du 29 octobre 2019. Un minimum de 15 observations est nécessaire pour calculer un taux de couverture.



1. LES TROIS QUARTS DES ENTREPRISES AGRICOLES SONT RENTABLES

Les entreprises agricoles connaissent des fluctuations annuelles importantes quant à leurs revenus et à leurs dépenses. Mais, dans la balance, depuis dix ans, 75 % des exploitations agricoles en moyenne profitent d'une rentabilité positive qui leur permet de tirer une rémunération de leurs activités. À l'inverse, 25 % des entreprises, en moyenne par année de 2009 à 2018, ont été déficitaires (figure 1). Cette rentabilité comprend les salaires versés à une personne ayant un lien de parenté avec le propriétaire de l'exploitation. Élément encourageant, la proportion d'entreprises agricoles rentables est en hausse depuis trois ans et elle a dépassé la moyenne historique de 75 % dans les deux dernières années.

FIGURE 1. TAUX DE COUVERTURE MOYEN DES DÉPENSES DANS LE SECTEUR AGRICOLE AU QUÉBEC, DE 2009 À 2018



Source : Données de La Financière agricole du Québec (FADQ) en date du 29 octobre 2019; compilation du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ).

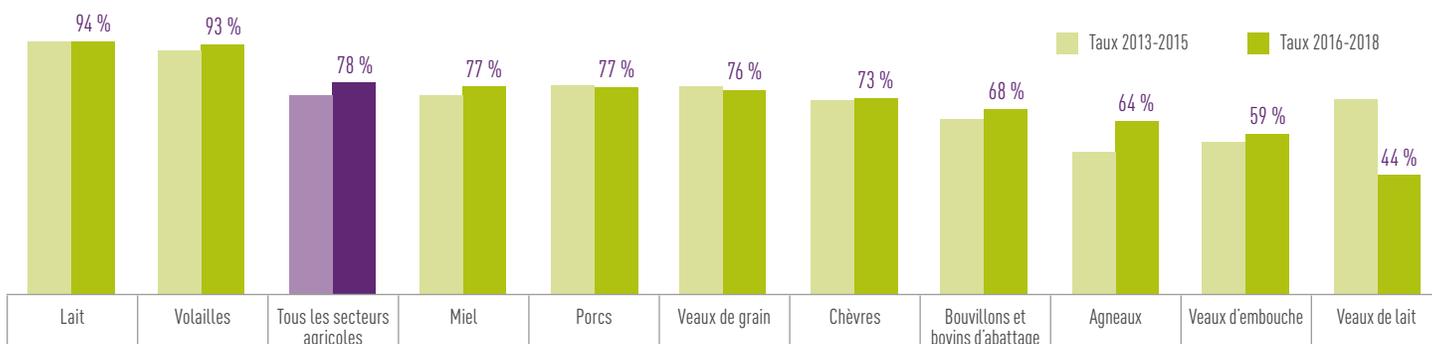
2. LE TAUX DE COUVERTURE MOYEN DES DÉPENSES VARIE DE 44 % À 94 % SELON LA PRODUCTION PRINCIPALE

D'un secteur à l'autre, le taux de couverture moyen des dépenses varie dans une fourchette qui s'étend de 44 %, dans le secteur du veau de lait, à 94 % dans la production laitière. Il s'agit de taux moyens évalués pour la période de 2016 à 2018. En fait, le taux de couverture des dépenses dépasse 90 % dans les deux secteurs sous la gestion de l'offre que sont le secteur du lait et celui de la volaille. Dans chacune des autres productions animales analysées, le taux de couverture des dépenses est inférieur à la moyenne de 78 % observée de 2016 à 2018 dans l'ensemble du secteur agricole au Québec.

Parmi les productions animales qui ne sont pas soumises à la gestion de l'offre, les entreprises spécialisées en apiculture et en production porcine montrent le meilleur taux de couverture des dépenses, soit 77 %. Elles sont suivies par les élevages de veaux de grain et les fermes caprines, dont les taux de couverture des dépenses sont également supérieurs à 70 %.

Dans la majorité des productions animales, le taux de couverture moyen des dépenses enregistré de 2016 à 2018 est demeuré, à peu de chose près, semblable à celui qu'on a observé de 2013 à 2015. Les entreprises ovines ont néanmoins présenté une amélioration notable à cet égard, alors que leur taux de couverture des dépenses est passé de 52 % à 64 % durant cette période. À l'opposé, le taux de couverture des dépenses a connu un recul marqué parmi les entreprises de veaux de lait¹.

FIGURE 2. TAUX DE COUVERTURE MOYEN DES DÉPENSES DANS LES PRODUCTIONS ANIMALES, PÉRIODES DE 2013 À 2015 ET DE 2016 À 2018



Source : Données de la FADQ en date du 29 octobre 2019; compilation du MAPAQ.

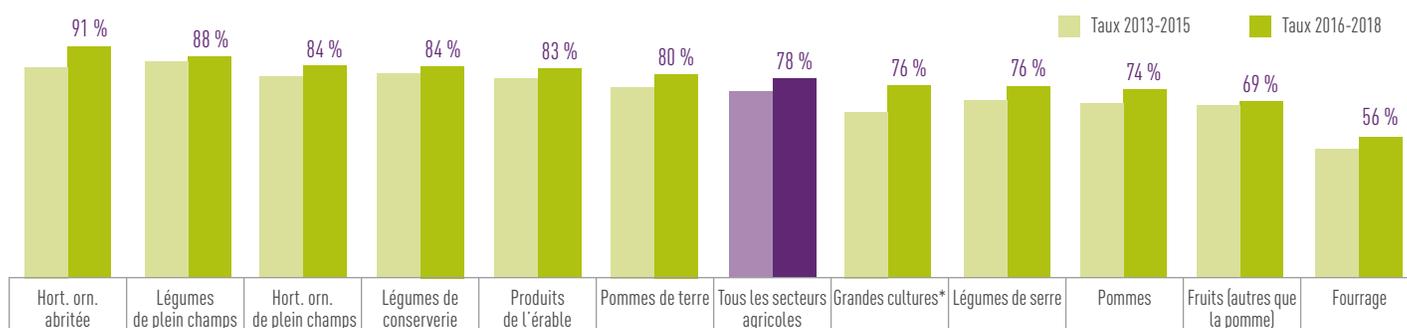
¹ Plusieurs facteurs expliquent cette baisse, dont le repli des prix des veaux de lait après un sommet exceptionnel en 2015.



Une demi-douzaine de productions végétales présentent un taux de couverture des dépenses supérieur à la moyenne du secteur agricole au Québec, à savoir l'horticulture ornementale abritée et non abritée, les légumes de champ, les légumes de conserverie, l'acériculture et la culture de la pomme de terre. Le taux de couverture des dépenses atteint d'ailleurs 80 % ou plus dans ces secteurs.

Dans toutes les productions végétales qui ont fait l'objet de l'analyse, le taux de couverture des dépenses s'est amélioré de 2016 à 2018, comparativement à la période de 2013 à 2015, tout particulièrement dans les grandes cultures (hausse de 65 % à 76 %).

FIGURE 3. TAUX DE COUVERTURE MOYEN DES DÉPENSES DANS LES PRODUCTIONS VÉGÉTALES, PÉRIODES DE 2013 À 2015 ET DE 2016 À 2018



* Les grandes cultures excluent les fourrages.

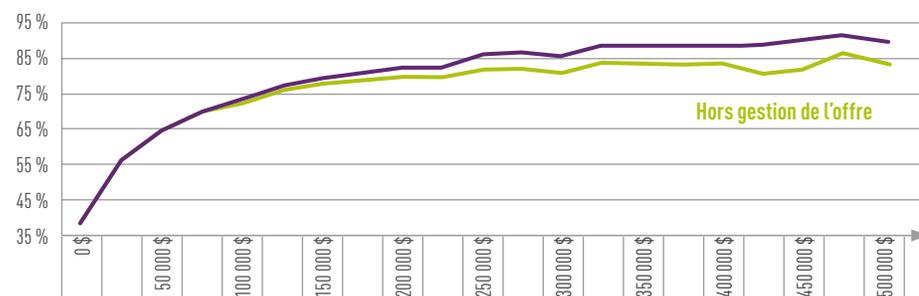
Source : Données de la FADQ en date du 29 octobre 2019; compilation du MAPAQ.

3. LE TAUX DE COUVERTURE DES DÉPENSES EST EN HAUSSE JUSQU'À 0,5 M\$ DE REVENU AGRICOLE

Au cours de cette période de six ans, soit de 2013 à 2018, plusieurs tendances se dégagent. Notons d'abord que, si les revenus d'une entreprise influent sur la probabilité de rentabilité, des revenus plus élevés ne s'accompagnent pas toujours nécessairement d'un accroissement de la rentabilité.

En fait, le taux de couverture des dépenses croît avec le revenu, jusqu'à concurrence de 500 000 \$, pour atteindre 90 % (ainsi, sur 10 entreprises, 9 sont rentables). Si l'on exclut les secteurs sous la gestion de l'offre (lait et volailles), le taux atteint 85 %.

FIGURE 4. TAUX DE COUVERTURE DES DÉPENSES PAR TRANCHE DE 25 000 \$ DE REVENU AGRICOLE, JUSQU'À 500 000 \$, DE 2013 À 2018



Source : Données de la FADQ en date du 29 octobre 2019; compilation du MAPAQ.

À PROPOS DES TRANCHES DE REVENU

Une même entreprise peut revenir à six reprises dans une tranche de revenu, soit une pour chacune des années. Toutefois, il est important de noter que les ventes agricoles d'une même exploitation peuvent varier de façon importante dans une période de six ans. Un minimum de 15 observations est nécessaire pour compléter un taux par tranche.

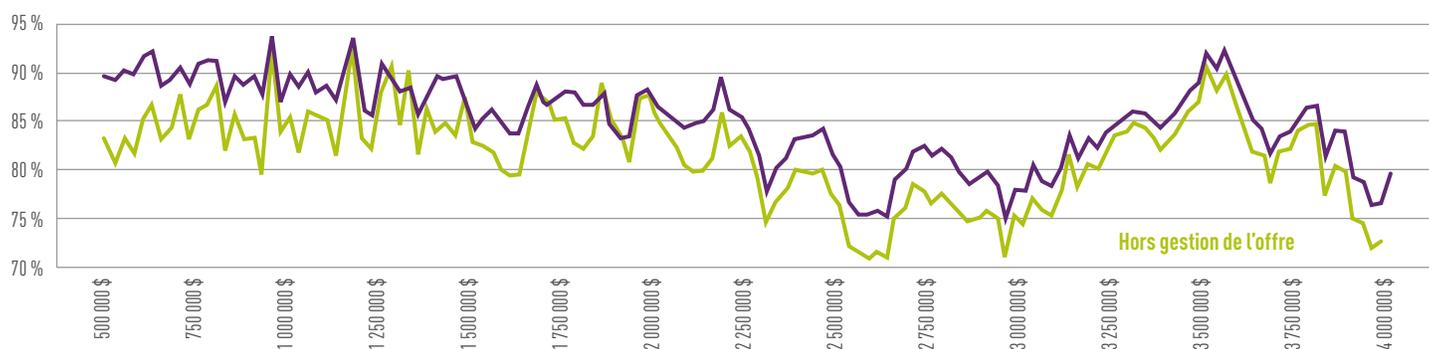
Les entreprises sont classées selon la taille du revenu agricole par tranche de 25 000 \$, identifiée par leur borne inférieure. Ainsi, la tranche désignée par 0 \$ regroupe les entreprises dont le revenu s'établit entre 0 \$ et 24 999 \$, la tranche désignée par 25 000 \$ comprend les entreprises dont le revenu s'établit entre 25 000 \$ et 49 999 \$, et ainsi de suite.

Le revenu agricole comprend, aux fins de l'analyse, les ventes agricoles totales et les paiements de programmes, sans prendre en compte les autres revenus et les variations de l'inventaire. L'ensemble des revenus sert toutefois à établir la rentabilité.



Ce taux de 90 % constitue en quelque sorte un plafond quant au taux de couverture des dépenses, sauf exception, parmi les tranches de revenu supérieures à 500 000 \$. Dans ces catégories de revenu, le taux de couverture des dépenses s'établit généralement entre 75 % et 90 %. Si l'on exclut, encore une fois, les secteurs soumis à la gestion de l'offre, le taux se situe entre 70 % et 90 %.

FIGURE 5. TAUX DE COUVERTURE DES DÉPENSES PAR TRANCHE DE 25 000 \$ DE REVENU AGRICOLE, DE 0,5 M\$ À 4 M\$, DE 2013 À 2018



Source : Données de la FADQ en date du 29 octobre 2019; compilation du MAPAQ.

4. LE TAUX DE COUVERTURE DES DÉPENSES SELON LA TAILLE PAR PRODUCTION

La relation entre le taux de couverture des dépenses et les revenus bruts agricoles s'observe de façon générale dans les différents secteurs agricoles. En effet, dans la majorité d'entre eux, le taux de couverture moyen des dépenses s'accroît avec les revenus de la ferme, et ce, jusqu'à concurrence d'un certain seuil de revenus bruts; ce dernier peut varier d'un secteur à l'autre, mais il s'établit autour de 500 000 \$ dans nombre de productions.

Par conséquent, les écarts observés d'un secteur de production à l'autre peuvent s'expliquer, entre autres choses, par l'importance qu'y prennent les entreprises d'une certaine taille. En d'autres mots, un taux de couverture des dépenses moins élevé dans certains secteurs peut s'expliquer, du moins en partie, par une proportion moins élevée de plus grandes entreprises.

Prenons l'exemple des fermes caprines et ovines, dont le taux de couverture des dépenses est inférieur à la moyenne du secteur agricole du Québec (73 % et 64 % contre 78 %, comme l'indique la figure 2). À revenu agricole équivalent, les deux secteurs présentent en général des taux de couverture des dépenses qui sont semblables ou supérieurs à la moyenne du secteur agricole.

Pour les entreprises caprines dont les revenus sont de 150 000 \$ ou plus, à revenu équivalent, les taux de couverture des dépenses sont supérieurs à la moyenne du secteur agricole québécois. Pour les entreprises ovines, les taux de couverture des dépenses sont semblables ou supérieurs à la moyenne, sauf exception, également à compter d'un revenu de 150 000 \$. Les deux secteurs comptent par ailleurs peu d'entreprises enregistrant des revenus supérieurs à 500 000 \$.

Il est par ailleurs à noter que les entreprises apicoles générant des revenus de 125 000 \$ ou plus affichent des taux de couverture des dépenses supérieurs à 80 %, voire à 90 % pour les catégories de revenu entre 125 000 \$ et 200 000 \$.

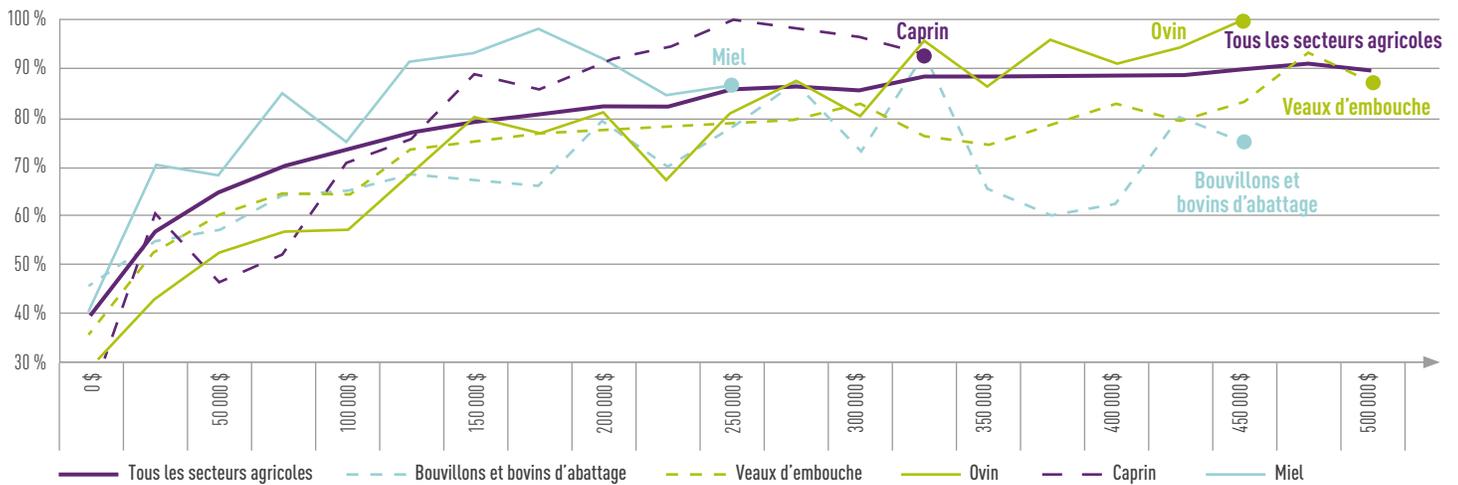
TRANCHES DE REVENU

Un minimum de 15 observations est nécessaire pour compléter un taux par tranche. Par conséquent, les productions sont distribuées par tranche de 25 000 \$, de 50 000 \$ ou de 100 000 \$, basées sur la répartition des entreprises dans une production donnée, de manière à présenter le maximum de tranches possible.

Un point à la fin d'une courbe signifie que peu d'entreprises ont des revenus supérieurs à la tranche de revenu correspondante.



FIGURE 6. TAUX DE COUVERTURE DES DÉPENSES PAR TRANCHE DE 25 000 \$ DE REVENU AGRICOLE, DE 2013 À 2018 – MIEL ET QUELQUES PRODUCTIONS ANIMALES



Source : Données de la FADO en date du 29 octobre 2019; compilation du MAPAQ.

DANS LES AUTRES PRODUCTIONS ANIMALES

Les entreprises soumises à la gestion de l'offre affichent des taux de couverture des dépenses plus élevés, en comparaison de la moyenne des secteurs agricoles du Québec. C'est le cas des fermes laitières, peu importe la tranche de revenus, sauf exception.

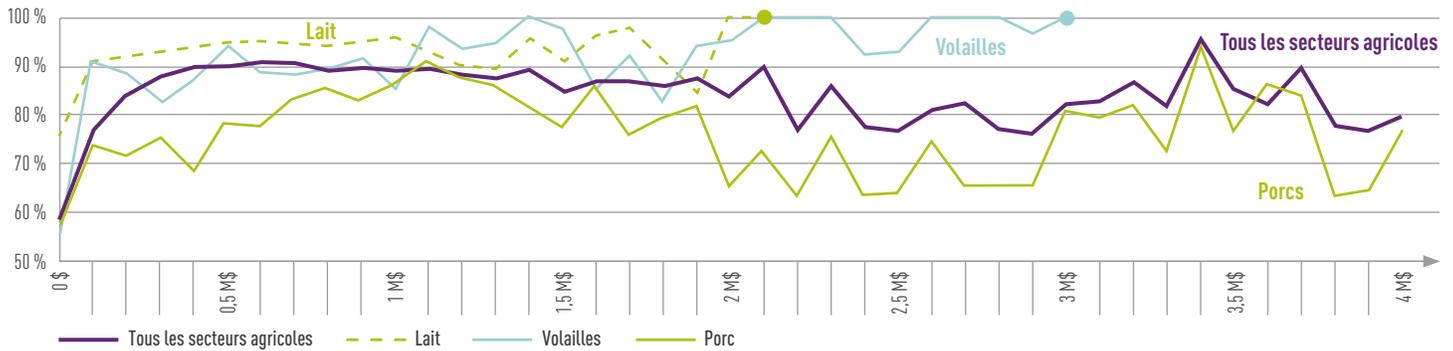
Pour ce qui est des producteurs de volailles (poulets, dindons et œufs), c'est à compter des tranches de revenu de 1,1 M\$ ou plus qu'ils montrent un taux de couverture des dépenses supérieur à la moyenne au Québec. Notons que les fermes avicoles dont les revenus sont de 1,1 M\$ ou plus représentent plus de la moitié des cas analysés dans ce secteur, comparativement à une proportion de 10 % dans l'ensemble du secteur agricole au Québec. En d'autres mots, le taux de couverture des dépenses qui est en moyenne supérieur dans le secteur avicole découle également d'une plus grande proportion d'entreprises avec des revenus élevés, par rapport à l'ensemble du secteur agricole.

Quant aux producteurs de porc, le taux de couverture des dépenses s'accroît selon leurs revenus, jusqu'à concurrence d'un niveau de revenu de l'ordre de 1 M\$, soit un seuil plus élevé que pour l'ensemble du secteur agricole. Par ailleurs, à revenu comparable, les producteurs porcins ont un taux de couverture des dépenses généralement inférieur à celui du secteur agricole, et ce, pour presque toutes les tranches de revenu. Toutefois, les producteurs porcins tirent en moyenne des revenus élevés de leurs activités, de sorte que le taux de couverture des dépenses, qui est de 77 % dans ce secteur, est quasiment le même que celui de l'ensemble du secteur agricole au Québec, à savoir 78 %².

² À titre d'information, précisons que plus de la moitié (53 %) des cas analysés en production porcine présentaient des revenus de 1 M\$ ou plus, comparativement à environ un cas sur dix (11 %) dans l'ensemble du secteur agricole.



FIGURE 7. TAUX DE COUVERTURE DES DÉPENSES PAR TRANCHE DE 100 000 \$ DE REVENU AGRICOLE DE 2013 À 2018 – PRODUCTIONS ANIMALES REGROUPEMENT DES EXPLOITATIONS DE PLUS GRANDE TAILLE

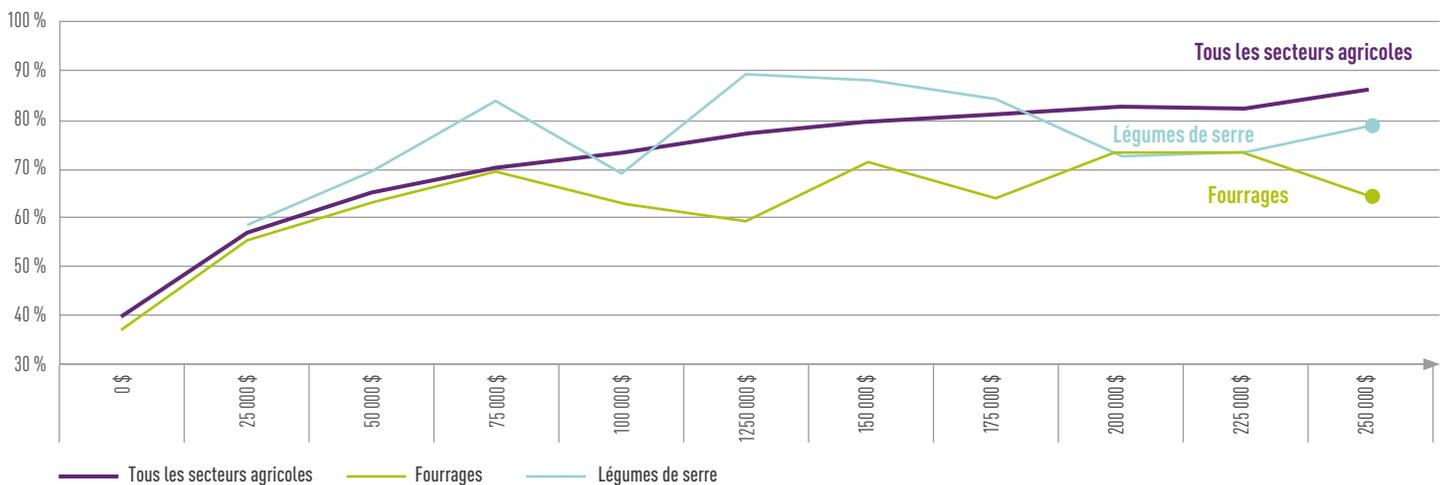


Source : Données de la FADQ en date du 29 octobre 2019; compilation du MAPAQ. Au chapitre des productions végétales Au chapitre des productions végétales

AU CHAPITRE DES PRODUCTIONS VÉGÉTALES

L'examen des taux sur une période de six ans révèle que, sous la barre des 200 000 \$ de revenu, les producteurs de légumes de serre ont des taux de couverture des dépenses qui sont en général plus élevés que ceux de l'ensemble des fermes du Québec, alors que ce n'est pas le cas pour les producteurs de fourrage. Peu de ces producteurs ont un revenu plus haut que 250 000 \$ et, dans les deux types de culture, un revenu supérieur à cette somme n'entraîne pas une plus grande probabilité de rentabilité.

FIGURE 8. TAUX DE COUVERTURE DES DÉPENSES PAR TRANCHE DE 25 000 \$ DE REVENU AGRICOLE, DE 2013 À 2018 – SECTEURS DES FOURRAGES ET DES LÉGUMES DE SERRE

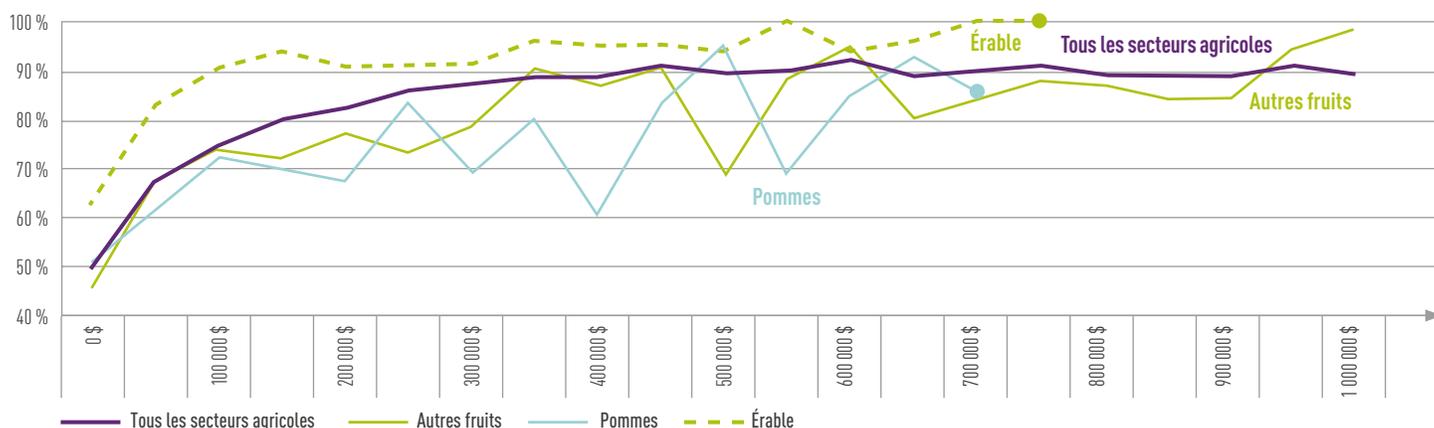


Source : Données de la FADQ en date du 29 octobre 2019; compilation du MAPAQ.



En ce qui regarde les producteurs acéricoles, ils profitent d'un taux supérieur à chaque tranche de revenu. En outre, les producteurs de fruits (autres que les pommes) exploitent en général de plus petites entreprises, bien qu'un certain nombre d'entre eux aient de revenus élevés. Les taux par tranches de revenu sont comparables à ceux de l'ensemble des fermes.

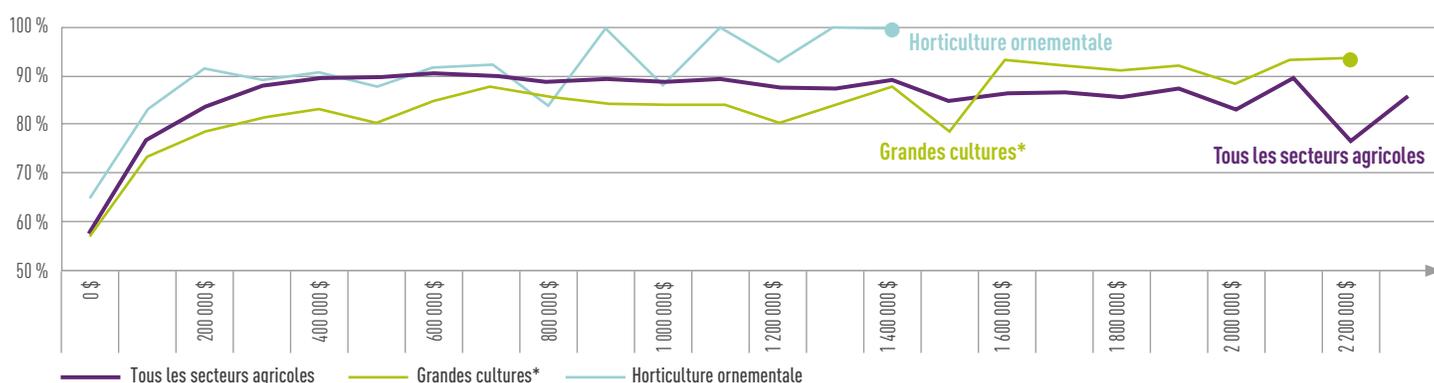
FIGURE 9. TAUX DE COUVERTURE DES DÉPENSES PAR TRANCHE DE 50 000 \$ DE REVENU AGRICOLE, DE 2013 À 2018 – CERTAINES PRODUCTIONS VÉGÉTALES



Source : Données de la FADQ en date du 29 octobre 2019; compilation du MAPAQ.

Plusieurs productions végétales comptent à la fois un nombre élevé d'entreprises de petite taille, de moyenne taille et de plus grande taille. Du nombre, l'horticulture ornementale affiche un taux de couverture des dépenses semblable ou supérieur à la moyenne du secteur agricole du Québec pour chacune des catégories de revenu ou presque. Pour ce qui est des entreprises se consacrant aux grandes cultures (sauf les fourrages), elles ont un taux de couverture des dépenses supérieur à la moyenne agricole dans les catégories de revenu de 1,6 M\$ ou plus.

FIGURE 10. TAUX DE COUVERTURE DES DÉPENSES PAR TRANCHE DE 100 000 \$ DE REVENU AGRICOLE DE 2013 À 2018 – HORTICULTURE ORNEMENTALE ET GRANDES CULTURES



* Les grandes cultures excluent les fourrages.

Source : Données de la FADQ en date du 29 octobre 2019; compilation du MAPAQ.